

Motion de l'Institut d'histoire moderne et contemporaine (UMR 8066)

Les membres de l'Institut d'histoire moderne et contemporaine (IHMC), réunis en Assemblée générale le mardi 21 janvier 2020, appellent à la mobilisation contre les projets de publication d'une nouvelle Loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR). Ces projets ont pour effet, dans la continuité des dynamiques antérieures, de fragiliser davantage le monde de la recherche et de l'enseignement supérieur selon une logique « darwinienne » et « inégalitaire » (A. Petit) : pilotage contraint et centralisé de la recherche ; affectation des moyens soumis à des indicateurs de performance des unités et des personnels ; remise en cause des fonctions du Conseil national des Universités, de la collégialité de l'évaluation par les pairs ; remise en cause du statut des enseignant·es-chercheur·ses et des chercheur·ses avec la disparition de la référence aux 192 HETD ; amplification de la contractualisation et de la précarisation dans l'ESR avec le CDI de projets, etc. qui affecteraient en premier lieu les BIATSS et ITA, mais aussi les chercheur·ses et enseignant·es-chercheur·ses, titulaires comme précaires (...). Cette réforme généralise la précarité, renforce la logique managériale et anéantit la liberté d'étude et de recherche. Cette réforme s'inscrit dans un processus plus large de démantèlement de l'ensemble de nos services publics et de réduction drastique des pensions, qui annonce par ailleurs la remise en cause de la logique de solidarité nationale et l'allongement des carrières.

Face à ces menaces, les membres de l'IHMC tiennent à réaffirmer avec force les principes incontournables pour garantir, dans le cadre du service public de l'ESR, le bon fonctionnement et le rayonnement de leurs missions de recherche et d'enseignement. Soucieux de préserver une université ouverte à tous et de lutter contre toutes les formes de précarité des personnels, ils affirment leur attachement aux statuts pérennes des enseignants-chercheurs, des enseignants et des chercheurs et s'opposent au développement de toutes les formes de contractualisation. Ils réaffirment la nécessité de trouver les moyens pérennisés pour permettre la création de postes de titulaires et la revalorisation des traitements de l'ensemble des personnels. Les membres de l'IHMC s'opposent avec conviction à toutes les formes de libéralisation et de marchandisation de la recherche et de l'enseignement liées aux injonctions des appels à projets, qui méconnaissent nos libertés académiques. Ils affirment encore leur volonté de défendre les cadres nationaux de qualification et d'évaluation et s'opposent à la modulation des services.

L'AG invite l'ensemble des membres de l'UMR à rejoindre les mobilisations nationales en cours en participant aux actions et manifestations et à annuler ou reporter les journées d'étude et colloques qui ont lieu les jours de mobilisation. Les membres de l'IHMC s'engagent à boycotter systématiquement toutes les instances qui participent à la précarisation de la recherche et la mise en concurrence des chercheurs ».

La motion est votée à l'unanimité des membres présents et des représentés.